Siège de la Banque européenne d'investissement

Source: CVCE. European NAvigator. Susana Muñoz.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU
Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/siege_de_la_banque_europeenne_d_investissement-fr-43b71f43-2259-4bab-a698-8d7b4f890725.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016

Siège de la Banque européenne d'investissement

Le siège de la Banque européenne d'investissement (BEI) est à Luxembourg.

Conformément à l'article 1er du Protocole (n° 10) sur les statuts de la BEI, annexé au Traité instituant la Communauté européenne, le siège de la Banque est fixé du commun accord des gouvernements des États membres.

La Décision des représentants des gouvernements des États membres du 8 avril 1965 avait choisi Luxembourg comme lieu de travail provisoire de la Banque. Plus tard, en application des statuts, la Décision prise du commun accord des représentants des gouvernements des États membres du 12 décembre 1992 a fixé le siège dans cette ville.

Adresse:

100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg